

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/Q/ARG/3/Add.1
24 octobre 2008

(08-5168)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

RÉGIME DE LICENCES D'IMPORTATION DE L'ARGENTINE

Questions des ÉTATS-UNIS à l'ARGENTINE

Addendum

La communication ci-après, datée du 22 octobre 2008, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis.

Les États-Unis remercient l'Argentine pour ses réponses, figurant dans le document G/LIC/Q/ARG/5. Eu égard aux réponses de l'Argentine, ainsi qu'à ses récentes réponses au questionnaire sur les procédures de licences d'importation (figurant dans le document G/LIC/N/3/ARG/5), nous avons encore des questions au sujet des procédures de licences d'importation de l'Argentine concernant les jouets et les chaussures.

Dans ses réponses au questionnaire, l'Argentine dit que les licences d'importation pour les jouets et les chaussures sont des licences non automatiques qui sont attribuées selon l'ordre de présentation des demandes. Elle dit aussi que le délai d'examen de ces demandes est de dix jours minimum et de 30 jours maximum. Or, les États-Unis continuent d'être informés par leurs exportateurs que les délais d'examen auxquels ils sont confrontés sont de 120 jours en moyenne. Comment l'Argentine explique-t-elle cette disparité manifeste entre les délais qu'elle a indiqués et ceux auxquels nos exportateurs sont soumis? Nous avons déjà mentionné ce problème plusieurs fois mais nous n'avons toujours pas reçu d'explication de l'Argentine concernant cette disparité.

L'Argentine a indiqué que les importations de chaussures étaient assujetties à certaines prescriptions en matière d'étiquetage et que les importateurs de jouets devaient attester de la conformité avec les normes relatives à la sécurité des jouets imposées par l'Institut argentin de normalisation et de certification. Les producteurs nationaux sont-ils assujettis aux mêmes prescriptions en matière d'étiquetage et de sécurité?

L'Argentine explique que le régime de licence est destiné à protéger les droits des consommateurs. Quels droits des consommateurs sont protégés par l'imposition de licences d'importation pour les chaussures et les jouets?
